



***Conférence de presse des associations féministes
Grenelle contre la lutte contre les violences conjugales -
Intervention de Sabine Salmon,
Présidente nationale de Femmes solidaires***

Femmes solidaires est un mouvement féministe, d'éducation populaire et laïque. Nous regroupons 190 associations locales en France avec un réseau de 10 000 femmes bénévoles. A cet effet nous avons une expertise sur la question du maillage territorial des dispositifs existants pour l'accueil et la prise en charge des femmes victimes de violences. En 2018, nous avons accompagnées, orientées sur le territoire, par des bénévoles, plus de 4000 femmes.

Le constat est criant : une femme victime de violences conjugales ne bénéficiera pas de la même prise en charge selon le territoire dans lequel elle habite. Une femme qui vit dans un département où il y a des collectivités territoriales engagées, des services déconcentrés de l'Etat avec des moyens humains et financiers dédiés, ne vivra pas la même réalité dans son parcours de sortie des violences. Ce sont le plus souvent ces départements ou ces villes engagées, dans lesquels des associations féministes sont présentes car elles sont accompagnées par la puissance publique. Ce que je veux dire c'est que la puissance publique est la pierre angulaire des parcours de sortie des violences, elle permet une dynamique locale indispensable.

Dans l'inconscient collectif, le premier accueil est celui où la femme décide d'engager une procédure ou de se rendre dans un commissariat. En fait, cette réalité est tout autre, l'accueil commence, la plupart du temps, des années auparavant dans des dizaines de rencontres avec des bénévoles d'association, le médecin traitant, une sage-femme ou une gynécologue. Or le démantèlement des services publics de proximité - et notamment la fermeture de nombreux hôpitaux en province - est préjudiciable à l'accueil des femmes victimes de violences.

Il est temps également de lancer un grand plan Mobilités pour l'égalité territoriale. La disparition des transports publics dans de nombreuses régions éloignent en effet les femmes des interlocuteurs possibles pour les accompagner.

En conclusion : Il est assez incroyable qu'en France, dans notre République, les femmes ne soient pas protégées, accompagnées, ne puissent accéder à la justice de la même façon et de manière égalitaire. Cette façon d'organiser, de penser l'accueil des femmes de façon inégalitaire est contraire à notre Constitution qui dit dans son article premier : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion » **et de l'endroit où elles et ils vivent, devrions-nous ajouter.**

Ce que nous demandons c'est que :

- Les associations féministes aient les moyens financiers et donc humains pour accompagner et orienter les femmes, sans pour autant se substituer aux professionnel.le.s. Je pense par exemple aux assistantes sociales submergées, pas assez nombreuses. Nos standards explosent, on ne peut répondre à toutes.
- Mise en place d'un vrai maillage territorial de la prise en charge des femmes victimes de violences de manière égalitaire sur l'ensemble du territoire. Ce maillage doit être construit avec les associations et les interlocuteurs de terrain dans le cadre de ce Grenelle.